



## PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

### Communiqué de presse

Niort, le 05/01/21

#### **Classement de trois arbres remarquables à Béceleuf, Saint-Pardoux et Azay le Brûlé**

Ce mardi 5 janvier 2021, la Commission Départementale de la Nature des paysages et des sites (CDNPS) a rendu un avis favorable au projet de classement de trois arbres remarquables dans les Deux-Sèvres.

Le Cormier de Chamier, à Azay le Brûlé, le Chêne du pigeonnier de Pouzay, à Béceleuf et le Chêne de Robert le Chouan, à Saint-Pardoux font désormais partie des arbres remarquables de France.

Le premier, le Cormier (*Sorbus domestica*) de Chamier, à Azay-le-brûlé, est un arbre d'essence rare, autrefois essentiellement cultivé pour son bois particulièrement dur, d'un âge et d'une hauteur exceptionnels (400 ans et plus de 20 mètres) et au port majestueux

Le deuxième, le Chêne (*Quercus robur*) du pigeonnier de Pouzay, à Béceleuf constitue avec le pigeonnier un ensemble unique en France sur un relief dominant la vallée de l'Autize et la campagne environnante.

Le troisième, le Chêne (*Quercus robur*), dit de « Robert le Chouan », au lieu-dit « la Cigogne », à Saint-Pardoux, un des plus vieux du département, est exceptionnel par sa circonférence (8,60 mètres à 1 mètre 30 du sol), son âge (500 à plus de 900 ans selon les estimations), sa hauteur (25 mètres) et l'histoire qui lui est rattachée : son tronc creux aurait servi de refuge à François-Augustin Robert, dit Robert le Chouan, légitimiste qui participa à l'insurrection royaliste dans l'ouest de la France en 1832. Il était déjà creux au début du XIXème siècle et suffisamment vaste pour abriter plusieurs personnes

**Pôle communication  
interministérielle de la  
préfecture des Deux-Sèvres**

Tél : 05.49.08 68.02

Courriel : [pref-communication@deux-sevres.gouv.fr](mailto:pref-communication@deux-sevres.gouv.fr)

4 rue Du Guesclin

79099 NIORT CEDEX 09

